



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 19 JANVIER 2021, À 19 HEURES 30 MINUTES, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil
Monsieur Robert Pelletier, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Madame Mélanie Dupré, conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Denis Vézina, substitut, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

Était absent :

Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Assurances générales – renouvellement 2021
7. Règlement d'emprunt numéro 13-03 – refinancement d'une somme de 4 146 400 \$
Règlement d'emprunt numéro 14-03 – refinancement d'une somme de 193 900 \$
Règlement d'emprunt numéro 24-14 – refinancement d'une somme de 1 410 700 \$
8. Réfection d'une portion de conduite intermunicipale sur les rues A et B (entre l'usine de filtration et la rue Ruth) à Otterburn Park – Adoption du projet d'entente
9. Consommation d'eau pour les mois de novembre et de décembre 2020
10. Rapport sur la consommation réelle de l'année 2020 pour chaque municipalité
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 43 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

21-01-001 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

11.1 Réparation d'un générateur d'ozone

ADOPTÉE

21-01-002 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Parise Godbout
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 20-001 01-10-20 Courriel de MAÎTRE MAXIME ROBERGE, avocat, TUAC SECTION LOCALE 501, nous questionnant à la suite de son analyse du grief de Marc Lalonde.
- 20-002 06-10-20 Lettre de MAÎTRE PIERRE BÉRUBÉ, avocat, POUPART & POUPART AVOCATS INC., informant Me Maxime Roberge qu'il représente la Régie pour agir à titre de *procureurs* dans le dossier concernant Marc Lalonde.
- 20-003 05-11-20 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, CA, MBBA S.E.N.C.R.L., nous informant qu'à la suite de la réorganisation de MBBA, qu'il termine son association avec cette firme et qu'il va poursuivre ses activités professionnelles avec MPA inc. Société de comptables professionnels agréés.
- 20-004 05-11-20 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, CA, MPA INC., nous informant qu'il s'est joint à la firme MPA inc. en tant qu'associé et qu'il sera en charge de notre dossier.
- 20-005 05-11-20 Courriel de MADAME CATHERINE CHARTRAND, directrice générale adjointe et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 20-10-303 (9,2) approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2021.
- 20-006 09-11-20 Lettre de MAÎTRE MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, avocate et greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2020-11-265 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2021.
- 20-007 11-11-20 Lettre de MADAME ISABELLE COURNOYER, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2020-11-161 nommant Madame Parise Godbout à titre de déléguée et Monsieur Patrick Girouard et Madame Hélène Demers à titre de délégués substitués à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- 20-008 11-11-20 Lettre de MADAME ISABELLE COURNOYER, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution



o de résolution
u annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

numéro 2020-10-143 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2021.

20-009 13-11-20 Lettre de MAÎTRE ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate, directrice des Services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2020-385 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2021.

21-010 23-11-20 Lettre de MADAME MARIE-CLAUDE MAHEU, inspectrice, CNESST, nous transmettant son rapport d'intervention en santé et sécurité du travail qui fait état d'observations et de dérogations à la suite de l'intervention du 16 novembre 2020 ayant pour but de vérifier le respect des normes sanitaires en milieu de travail dans un contexte de COVID-19 et qui nous avise des corrections à apporter.

21-011 14-12-20 Lettre de MADAME MARIE-CLAUDE MAHEU, inspectrice, CNESST, nous transmettant son rapport d'intervention du 9 décembre 2020 faisant état du suivi de l'intervention effectuée le 16 novembre 2020 afin de vérifier les correctifs mis en place concernant les mesures sanitaires pour le contrôle de la propagation de la COVID-19 dans le milieu de travail.

21-012 29-12-20 Courriel du GROUPE ULTIMA, nous transmettant les modifications apportées à notre contrat d'assurance.

21-013 05-01-21 Courriel de MADAME ISABELLE COURNOYER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous informer que Monsieur Denis Meunier est directeur général par intérim à compter du 5 janvier 2021.

21-014 07-01-21 Courriel de MADAME CHANTAL MALENFANT, attachée d'administration, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2020-12-417 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2021.

21-01-003 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Dupré
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 21-01, du chèque numéro 20271 au chèque numéro 20306, du déboursé numéro 202000835 au déboursé numéro 202000957 et du déboursé numéro 202100001 au déboursé numéro 202100070 pour un montant total de 875 696,32 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

21-01-004 POINT 6. ASSURANCES GÉNÉRALES : RENOUELEMENT 2021

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu est devenue membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de négocier ses affaires d'assurance ;

ATTENDU QUE la prime d'assurances générales pour 2020 était de 72 788 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE la prime d'assurances générales pour 2021 a été établie à 79 147 \$, taxes incluses, donc une augmentation de 8,7 % soit 6 359 \$ par rapport à 2020 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu renouvelle ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2021, à un coût de 79 147 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 7. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 13-03 – REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 4 146 400 \$
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 14-03 – REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 193 900 \$
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 24-14 – REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 1 410 700 \$

21-01-005

7.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 751 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 2 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 751 000 \$ qui sera réalisé le 2 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
13-03	4 146 400 \$
14-03	193 900 \$
24-14	436 100 \$
24-14	974 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 février 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 2 février et le 2 août de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELOEIL, QC J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, comme permis par la Loi, a



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

21-01-006

7.2 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	19 janvier 2021	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	2 février 2021
Montant :	5 751 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 13-03, 14-03 et 24-14, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 février 2021, au montant de 5 751 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

1 116 000 \$	0,50000 %	2022
1 133 000 \$	0,65000 %	2023
1 150 000 \$	0,75000 %	2024
1 167 000 \$	0,90000 %	2025
1 185 000 \$	1,15000 %	2026

Prix : 99,70100

Coût réel : 0,99667 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 116 000 \$	0,50000 %	2022
1 133 000 \$	0,60000 %	2023
1 150 000 \$	0,70000 %	2024
1 167 000 \$	0,80000 %	2025
1 185 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 99,39500

Coût réel : 1,00589 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 116 000 \$	0,45000 %	2022
1 133 000 \$	0,55000 %	2023
1 150 000 \$	0,65000 %	2024
1 167 000 \$	0,75000 %	2025
1 185 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 99,16800

Coût réel : 1,01556 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 116 000 \$	0,45000 %	2022
1 133 000 \$	0,55000 %	2023
1 150 000 \$	0,70000 %	2024
1 167 000 \$	0,80000 %	2025
1 185 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 99,25043

Coût réel : 1,04498 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Madame Parise Godbout

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 751 000 \$ de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu soit adjugée à la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

21-01-007

POINT 8. RÉFECTION D'UNE PORTION DE CONDUITE INTERMUNICIPALE SUR LES RUES A ET B (ENTRE L'USINE DE FILTRATION ET LA RUE RUTH) À OTTERBURN PARK – ADOPTION DU PROJET D'ENTENTE

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park prévoit la construction d'un nouveau développement domiciliaire « Le Patriote » entre l'usine de Filtration et la rue Ruth;

ATTENDU QUE la Régie, par la résolution 19-01-004 a délégué la compétence à la ville d'Otterburn Park, afin qu'elle procède, à même la construction du nouveau développement, au remplacement de la conduite intermunicipale de 400 mm de diamètre appartenant à la Régie entre l'usine de filtration et la rue Ruth (portion du tronçon F-G);

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipale a été préparé entre la ville d'Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire ainsi que la Régie, pour la portion entre l'usine de filtration et la rue Ruth laquelle est inclus à la présente;

ATTENDU QUE le conseil de la Régie a pris connaissance du projet d'entente et s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la signature d'une entente intermunicipale entre les villes d'Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire et la RIEVR, concernant la réfection d'une conduite intermunicipale de 400mm de diamètre appartenant à la RIEVR, entre l'usine de filtration et la rue Ruth, sur la rue A et B du nouveau développement domiciliaire « Le Patriote », sur le territoire d'Otterburn Park.

QUE le président et secrétaire-trésorier sont dûment autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

POINT 9. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2020

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de novembre et de décembre 2020 sont joints au présent point.

POINT 10. RAPPORT SUR LA CONSOMMATION RÉELLE DE L'ANNÉE 2020 POUR CHAQUE MUNICIPALITÉ

Le rapport concernant la consommation réelle de l'année 2020, pour chaque municipalité, est joint au présent point.

POINT 11. DIVERS

21-01-008

11.1 RÉPARATION D'UN GÉNÉRATEUR D'OZONE

ATTENDU QU'il était requis de procéder à la réparation d'un générateur d'ozone dans les meilleurs délais;

ATTENDU QU'une seule entreprise au Canada peut fournir les pièces requises;

ATTENDU QUE les délais de livraison sont d'au moins six semaines;

ATTENDU QUE la proposition soumise, après corrections, était conforme aux attentes

ATTENDU QUE le directeur technique et le directeur général ont décidé de procéder à la commande des pièces requises à la réparation du générateur d'ozone;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement de la facture de Xylem Canada Company, à un coût de 44 628,87 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

21-01-009 POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Vézina

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 4 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie
président